

ESSENTIEL | NOUVELLE- AQUITAINE

SEPTEMBRE 2026 N°81

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Les asperges en Nouvelle-Aquitaine : chiffres clés



Le Sud-Ouest apparaît comme le principal bassin français de production d'asperges : la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie regroupent à elles seules plus de la moitié des surfaces nationales et de la production française en 2025.

La Nouvelle-Aquitaine, première région productrice d'asperges en France

Avec presque 2 300 ha en production, la Nouvelle-Aquitaine est la première région de production française (32 % des surfaces et 36 % de la production nationale) devant Occitanie (13 %) et Grand-est (9 %).

Le Sud-Ouest (Occitanie et Nouvelle-Aquitaine), réunit à lui-seul près de la moitié de la production française en 2025. Aux comptes provisoires 2024, le poids économique régional de la filière pèse 51 % de la valeur nationale, soit presque 92 M€ sur un total de 180 M€.

La production est présente, principalement, en Gironde et dans les Landes, où elle bénéficie d'une reconnaissance qualitative à travers deux IGP (Indications géographiques protégées) : IGP Asperges du Blayais et IGP Asperges des Sables des Landes et d'un Label Rouge Asperges associé à l'IGP Asperges des Sables des Landes. Présente depuis le début du 20^e siècle dans les Landes de Gascogne où elle profite des conditions pédoclimatiques particulières qui lui confèrent sa typicité, la culture de l'asperge s'est fortement développée à partir des années 60 avec une spécialisation sur l'asperge blanche. Le département des Landes se positionne comme le premier producteur français. Avec 1200 hectares cultivés, il totalise 52 % des surfaces régionales d'asperge et un producteur sur cinq.

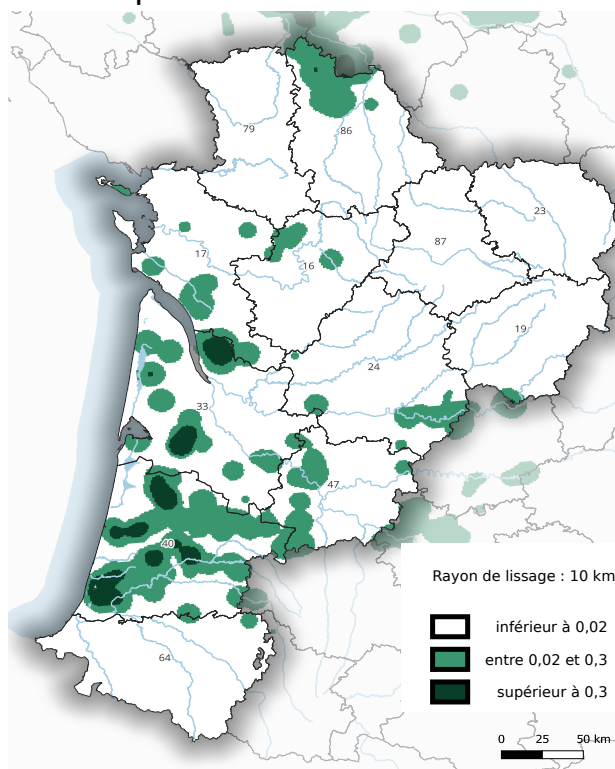
Des surfaces en légère progression et une production relativement constante

Sur les quatre dernières années, les surfaces régionales ont progressé pour atteindre 2 294 ha en 2025. La

production reste relativement constante, malgré une baisse modérée des rendements en 2024 suite à un printemps particulièrement pluvieux et un déficit d'ensoleillement moins propice à la pousse de l'asperge. En 2025, grâce à une météo plus favorable, la production régionale repasse la barre des 10 000 tonnes.

Carte 1

Répartition des surfaces (ha/km²) en asperges en Nouvelle-Aquitaine en 2020



Source : Admin Express © IGN, Recensement agricole annuel 2020, carte réalisée par le SRISET

Tableau 1

Les surfaces et productions de l’asperge en Nouvelle-Aquitaine, par départements de 2022 à 2025

Unités : hectares, tonnes

	2020	2022		2023		2024		2025	
	Nombre d'exploitations*	Surface (ha)	Production (t)	Surface (ha)	Production (t)	Surface (ha)	Production (t)	Surface (ha)	Production (t)
Nouvelle-Aquitaine	643	2 090	9 252	2 105	10 010	2 211	9 819	2 294	10 487
Nouvelle-Aquitaine / France métropolitaine (%)	19 %	32 %	36 %	32 %	37 %	32 %	37 %	33 %	38 %
Rang occupé par la production Nouvelle Aquitaine /France métropolitaine*	-	1		1		1		1	
Charente	33	28	101	28	107	31	108	31	118
Charente-Maritime	53	98	353	99	374	110	377	111	413
Corrèze	15	11	42	11	44	12	45	12	49
Creuse	4	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Dordogne	114	67	305	58	284	55	253	60	282
Gironde	100	565	2 571	493	2 416	570	1 622	590	2 773
Landes	123	1 070	4 869	1 170	5 733	1 164	5 354	1 200	5 640
Lot-et-Garonne	88	109	496	102	500	100	460	115	541
Pyrénées-Atlantiques	8	5	23	6	29	16	74	20	94
Deux-Sèvres	10	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Vienne	89	134	482	135	511	150	515	152	565
Haute-Vienne	6	-	-	-	-	-	-	-	-

s : secret statistique, NS : non significatif

Source : *Agreste – RA 2020, Statistiques agricoles annuelles 2022 à 2025 (provisoire)

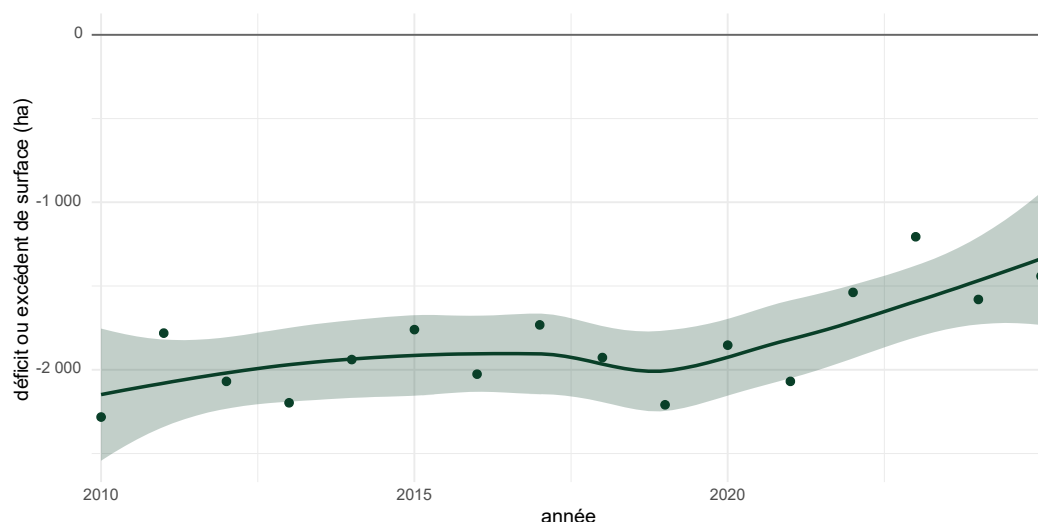
Au niveau national, un déficit offre-demande en légère amélioration

Au début des années 2010, la France manque déjà de surfaces pour couvrir ses besoins en asperges, avec un déficit d’environ 2 500 hectares (graphique 1). Ce manque se réduit légèrement jusqu’en 2015, ce qui montre un petit rapprochement entre l’offre et la demande. À partir de 2018–2019, le déficit se creuse de nouveau, avant de s’améliorer progressivement à partir de 2020. En fin de période, le manque de surface reste présent mais s’est nettement réduit, autour de 1 000 hectares. La France ne couvre donc pas encore totalement ses besoins en asperges, mais la situation s’améliore d’année en année. La production ne progressant que légèrement, il est probable que cette amélioration soit plutôt corrélée à une baisse de la demande.

Graphique 1

Bilan surfacique de l'auto-approvisionnement en asperges en France métropolitaine

Unités : hectares



Source : Agreste – Statistiques agricoles annuelles, bilans d'approvisionnement

Champ : France métropolitaine

Définition : Le bilan surfacique d'auto-approvisionnement est un concept théorique permettant de visualiser si la France produit assez pour répondre à la consommation des habitants. Quand la courbe est au-dessus de zéro, la production dépasse les besoins ; quand elle est en dessous, il manque des surfaces pour couvrir la demande.

MÉTHODOLOGIE

Ce document s'inscrit dans une série de fiches qui portent sur une sélection de produits emblématiques de la région Nouvelle-Aquitaine et/ou constitutifs de l'alimentation des Français, afin d'interroger la place de la région dans des cultures pouvant contribuer à la **souveraineté alimentaire nationale**.

Les données de surfaces et de productions proviennent des **Statistiques agricoles annuelles (SAA)** ; le nombre d'exploitants et la cartographie des surfaces sont issus du Recensement agricole 2020 (RA 2020). Le champ géographique couvre la Nouvelle-Aquitaine et ses départements, avec des comparaisons au niveau des principales régions productrices et au niveau national.

Le **bilan surfacique d'auto-approvisionnement** est calculé à l'échelle de la France métropolitaine, ce concept étant moins pertinent pour des territoires restreints. Il s'agit d'un indicateur théorique, exprimé en hectares, mesurant la capacité apparente de la production agricole à couvrir la consommation, hors flux d'importations et d'exportations. Les calculs reposent sur les enquêtes du SSP, complétées par les données des Douanes, de FranceAgriMer et de l'Insee, ainsi que par des informations issues des organisations professionnelles et instituts techniques.

Accéder à la publication nationale « Bilan d'approvisionnement agroalimentaire 2023-2024 » :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2519/detail/>

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES
Tel : 05 56 00 42 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Virginie ALAVOINE
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédacteur en chef : Guillaume CHANET
Rédactrices : Isabelle LAFARGUE, Mélodie TRIOREAU
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution – ISSN : 2726-8640 – © Agreste 2026